

Rapport d'évaluation

**Bilan du plan d'aide à la réussite
(2000-2003)**

de l'École de musique Vincent-D'Indy

Mai 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Au printemps 2000, le ministère de l'Éducation du Québec a demandé à tous les collèges d'élaborer un plan triennal d'aide à la réussite devant être implanté dès l'année scolaire 2000-2001. Ce plan devait préciser les obstacles à la réussite et à la diplomation, proposer des objectifs mesurables et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a déjà évalué la qualité formelle du plan de chacun des collèges et elle a examiné le suivi que ceux-ci y ont apporté en 2001-2002. Elle évalue maintenant l'efficacité de chacun de ces plans d'aide à la réussite.

Lors de sa réunion tenue le 20 mai 2004, la Commission a évalué le bilan que l'École de musique Vincent-D'Indy a dressé de l'application de son plan d'aide à la réussite. Elle a accordé une importance particulière aux indicateurs de réussite, à la mise en œuvre du plan et à l'efficacité des mesures d'aide.

La Commission expose ci-après son analyse du rapport du plan d'aide à la réussite du Collège et formule, au besoin, des suggestions et des recommandations dans le but de l'aider dans la production de son prochain plan.

Les indicateurs de réussite

Les données sur les indicateurs de réussite proviennent des statistiques du ministère de l'Éducation. Elles concernent la réussite des cours en première session, la réinscription au troisième trimestre et la diplomation et elles portent sur les cohortes des nouveaux inscrits à chaque session d'automne. Les statistiques relatives à la réinscription et à la diplomation incluent tous les élèves du Collège d'une même cohorte, que ceux-ci aient poursuivi ou non leurs études dans le même programme ou dans le même établissement. Les cohortes analysées pour la réussite des cours au premier trimestre sont celles de 1998 à 2002, alors que la réinscription au troisième trimestre est étudiée pour les cohortes de 1998 à 2001. L'examen des taux de diplomation couvre les cohortes de 1994 à 2000, selon les secteurs et la durée d'observation. Dans tous les cas, les deux premières cohortes servent de point de référence car elles ne comptent aucun élève ayant pu être touché par le plan d'aide à la réussite, alors que les cohortes suivantes sont composées d'élèves susceptibles d'avoir été rejoints par les mesures du plan.

Le Collège devait analyser l'évolution des indicateurs de réussite et de persévérance en relation avec les cibles qu'il s'était fixées. Il devait aussi examiner l'évolution du taux de diplomation.

La réussite des cours en première session

Depuis la mise en œuvre de son plan de réussite, l'École a vu ses taux de réussite augmenter de façon significative¹. Compte tenu de sa spécificité et du profil d'élèves qu'elle accueille, l'École a mis l'accent sur les élèves qui réussissent plus de 76 % de leurs cours afin d'augmenter son taux de réussite. Les efforts déployés en ce sens sont fructueux, le taux de réussite de l'École se maintient au-dessus de 90 %.

La réinscription au troisième trimestre

Au cours de la période observée, le taux de réinscription dans les trois programmes ciblés par le Collège (Musique, Sciences nature et Musique, Sciences humaines et Musique) se maintient presque toujours à 100 %. Les efforts consacrés par l'École à ce chapitre consistent principalement à effectuer un suivi individualisé du rendement scolaire de l'élève, de s'assurer de l'assiduité aux cours, d'intervenir rapidement auprès des élèves qui ont des difficultés ou qui présentent des lacunes sur le plan de leur formation, de s'assurer d'offrir une aide appropriée selon les besoins des élèves et, enfin, de sanctionner les élèves qui refusent les mesures proposées pour leur venir en aide.

La diplomation

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet du plan d'aide à la réussite sur la diplomation. L'École se dit déçue des résultats à ce chapitre, mais elle précise qu'ils doivent être mis en contexte avec la spécificité de la formation musicale (qui s'amorce et s'échelonne au-delà des deux années de formation collégiale) et le fait que de plus en plus d'élèves s'inscrivent à un double DEC. Dans ce contexte, la diplomation en durée prévue est peu significative et ne reflète pas la réalité. En ajoutant deux années à la durée prévue, les taux s'améliorent mais ils demeurent inférieurs à ce qu'ils étaient avant l'instauration du plan de réussite. De plus, les taux oscillent d'une année à l'autre sans qu'aucune analyse ne soit proposée pour expliquer la variation des taux. Bien que le nombre restreint d'élèves ait un impact sur la variation des taux, l'École gagnerait à analyser plus en profondeur les indicateurs liés à la diplomation en vue d'identifier les obstacles qui retardent la diplomation, ainsi que les mesures qui permettraient d'améliorer les taux.

1. Le faible nombre d'inscrits invite toutefois à la prudence pour l'analyse des données statistiques.

Appréciation des résultats obtenus

Les taux de réussite à la première session et de réinscription traduisent bien la volonté affirmée de l'École d'assurer à ses élèves l'appui nécessaire pour favoriser leur réussite scolaire et la poursuite de leurs études. Le taux de diplomation ne reflète pas encore l'amélioration marquée des résultats. Cela tient en grande partie à la spécificité du cheminement en musique et au fait que de plus en plus d'élèves sont inscrits à un double DEC. La Commission note à cet égard les efforts déployés pour accroître la diplomation.

La mise en œuvre

Le bilan de l'École est plutôt succinct sur cette question. L'École insiste sur les aspects de la mise en œuvre qu'elle considère être des points forts, ainsi que ceux qu'elle doit améliorer dans le cadre de son prochain plan. Au nombre des points forts, elle relève quatre points : les activités de mise à niveau pour les élèves ayant obtenu moins de 70 % à l'examen de classement; le centre d'aide en français; le classement des élèves par niveau de compétence en anglais; le classement des élèves en solfège et en dictée en petits groupes et selon leurs forces. Les améliorations à apporter visent à revoir le tutorat par les pairs (la formule du tutorat par les professeurs semble plus appréciée), à développer davantage des liens d'appartenance auprès des élèves de première année inscrits à un double DEC, à offrir de meilleurs services d'orientation scolaire ainsi qu'un perfectionnement sur les TIC aux enseignants, ce à quoi la Commission souscrit.

L'efficacité des mesures

Outre les mesures dont il a déjà été question, et qui se sont avérées efficaces en ce qui regarde la réussite des cours à la première session et la réinscription, l'École rappelle sa décision d'inscrire tous les élèves qui obtiennent moins de 70 % à l'examen d'admission à un cours de mise à niveau en français d'une durée de 60 heures. La hausse des résultats obtenus à l'épreuve uniforme de français a permis de valider la pertinence de ce choix institutionnel. Une aide semblable est également offerte aux élèves qui ont des difficultés dans les cours de solfège, de dictée et de théorie musicale pour remédier à leurs faiblesses à leur arrivée à l'École. Pour leur part, les élèves se disent satisfaits de l'aide obtenue. De plus, l'École juge particulièrement efficaces les examens d'admission (notamment pour classer les élèves par niveau de formation), le suivi de la présence aux cours et le contrat de rendement. La progression des indicateurs liés à la réussite des cours au premier trimestre

et à la réinscription traduit la volonté de l'École de soutenir ses élèves pour favoriser leur réussite.

À la lumière de ce qui précède, la Commission estime que l'École a procédé à une analyse adéquate des mesures qu'elle avait mises en œuvre. Certains ajustements se sont avérés nécessaires, et l'École a agi en conséquence. Le nombre de mesures et d'élèves touchés par ces mesures ne requerraient pas une analyse en profondeur, mais la Commission rappelle à l'École l'importance d'effectuer un suivi de l'application de ses mesures; elle encourage l'École à poursuivre dans cette voie.

Conclusion

Les mesures mises en œuvre par l'École ont porté fruit et les progrès enregistrés sont notables, en particulier en ce qui regarde la réussite des cours et la réinscription. À juste titre, le Collège est fier de ses résultats.

La Commission encourage l'École à poursuivre ses efforts et à donner suite à ses intentions en vue de favoriser une meilleure intégration des élèves inscrits à un double DEC, à améliorer l'orientation scolaire et, enfin, à soutenir ses enseignants dans le développement des habiletés pédagogiques faisant appel aux technologies de l'information et des communications.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche